



Genève, le 22 juin 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Bilan 2019: la qualité de l'air continue de s'améliorer

Le bilan de la qualité de l'air à Genève en 2019 révèle des résultats encourageants. La tendance à l'amélioration observée depuis quelques années se confirme pour deux polluants majeurs: le dioxyde d'azote impacte une surface cantonale de plus en plus réduite, tandis que les particules fines respectent pour la troisième année toutes les exigences légales. L'ozone a cependant connu des épisodes de concentrations élevées, en lien avec l'ensoleillement très marqué de l'été dernier. Globalement, les données de l'année écoulée démontrent que les mesures de fonds mises en œuvre par les autorités permettent des progrès durables. Cependant, lorsque les conditions météo sont défavorables, Genève peut encore être victime de pics de pollution néfastes pour la santé. C'est précisément pour lutter à leur encontre que le canton a adopté en novembre dernier un dispositif inédit en Suisse, intégrant la circulation différenciée grâce au macaron Stick'AIR. Disponible dans de nombreux stations-service et garages, ce petit autocollant coloré peut désormais également être acheté en ligne, en toute simplicité.

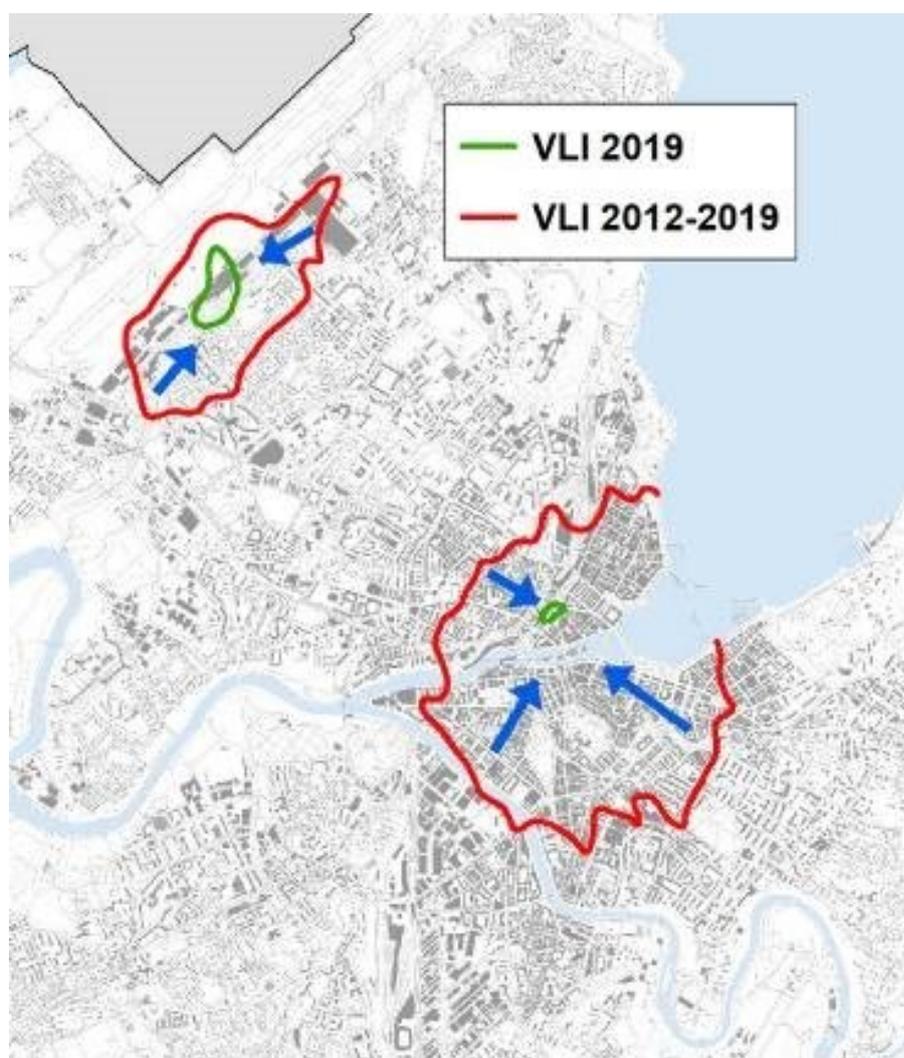
Le canton de Genève assure un suivi scientifique de la qualité de l'air par le biais d'un réseau étendu de capteurs, qui offrent une image annuelle de l'impact de la pollution sur le territoire, et de stations de mesures. Ces dernières sont représentatives des différents contextes territoriaux et assurent un suivi en continu des polluants. Analysées dans le cadre d'une synthèse annuelle, ces milliers de données permettent de connaître de façon détaillée l'évolution de la qualité de l'air à Genève. Les résultats désormais disponibles pour 2019 dégagent deux faits marquants: une tendance à l'amélioration confirmée pour le dioxyde d'azote et les particules fines et une présence marquée de l'ozone durant un été caniculaire.

Une année marquée par la canicule

C'est l'**ozone (O3)** qui a été à l'origine de la pollution de l'air la plus notable en 2019. Ce gaz agressif a connu des concentrations estivales excessives, notamment au début de l'été, lorsqu'une série de dépassements des valeurs limites horaires fixées par la législation en vigueur ont été enregistrées. Ces concentrations élevées s'expliquent par la nature de l'ozone, dont la production à partir de polluants issus des activités humaines est directement liée à l'intensité du rayonnement solaire. Or, la Suisse a connu l'an dernier son troisième été le plus chaud depuis le début des mesures météorologiques officielles en 1864, avec un ensoleillement important qui a ainsi favorisé la production d'ozone et péjoré la qualité de l'air estivale.

Une tendance favorable confirmée

Pour les deux autres polluants majeurs affectant le canton, la tendance à la baisse notée ces dernières années se confirme. Ce constat s'applique notamment au [dioxyde d'azote \(NO₂\)](#), dont la concentration moyenne annuelle demeure excessive en ville, mais qui poursuit nettement sa diminution. C'est ce que révèlent les données issues d'un réseau de 73 capteurs dédiés permettant de déterminer sur une base annuelle les taux de ce polluant selon un maillage kilométrique cantonal. Ainsi, le territoire exposé à des concentrations dépassant la limite légale annuelle est, en 2019, le plus petit jamais relevé, ne couvrant qu'une surface restreinte sur la rive droite du centre-ville et au point de contact entre l'aéroport et l'autoroute. De plus, aucun dépassement de la valeur limite journalière pour ce polluant n'a été enregistré, un résultat conforme aux exigences légales pour la cinquième année consécutive.



L'année 2019 confirme aussi la baisse de la concentration en [particules fines \(PM₁₀\)](#) observée depuis une décennie. La valeur limite annuelle est respectée, aussi bien au centre-ville que dans le contexte suburbain ou rural, pour la quatrième année consécutive. De plus, les concentrations journalières, avec un unique dépassement de la valeur limite relevé en milieu urbain, respectent aussi la tolérance fixée par la législation. Dès lors, toutes les exigences légales sont pour la troisième fois pleinement respectées à Genève pour les PM₁₀. Il faut cependant relever que conformément aux changements de législation, les poussières

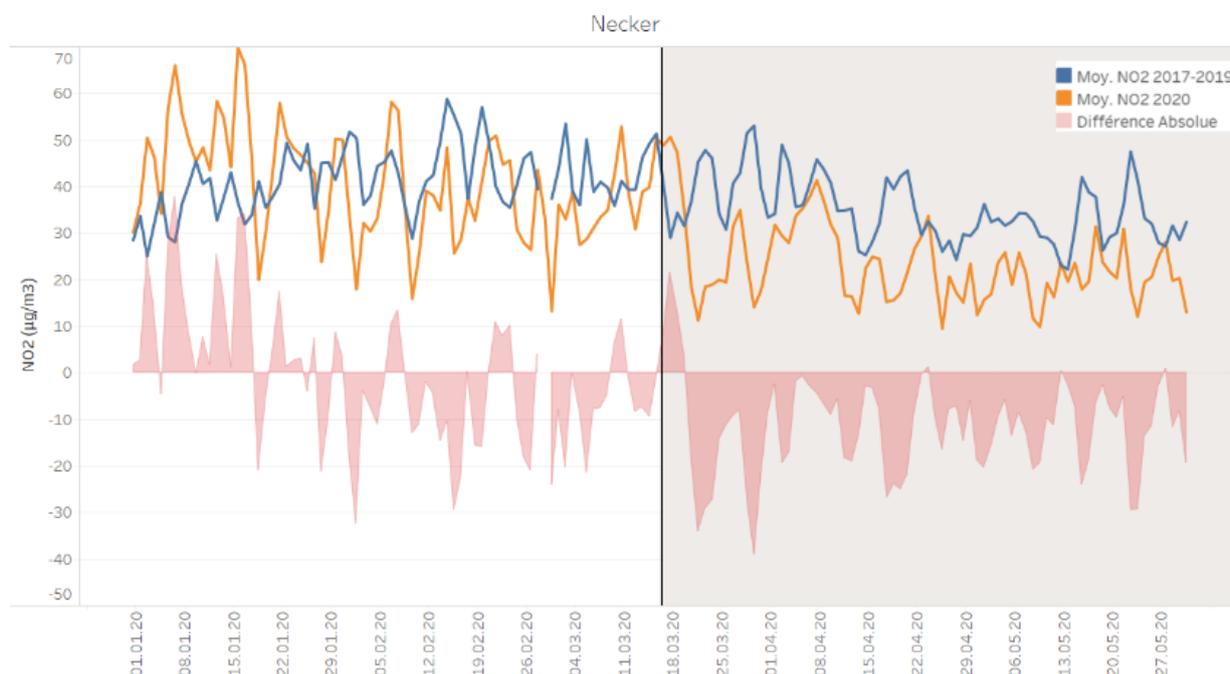
fines (PM 2.5) sont suivies cette année pour la première fois et leur concentration annuelle en milieu urbain dépasse de 1,6 µg/m³ les exigences légales, fixées à 10 µg/m³.

"La qualité de l'air à Genève n'est pas encore satisfaisante au regard de l'ensemble des exigences légales, mais les évolutions nettes et encourageantes confirment le bien-fondé des mesures d'assainissement sur le long terme que nous mettons en œuvre pour prévenir durablement les atteintes à la santé. Nous ne sommes néanmoins pas encore à l'abri d'un pic lorsque la météo est contre nous: il nous faut alors agir de façon immédiate et ciblée, comme le prévoit le dispositif anti-smog, que nous avons renforcé", relève à ce sujet M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire.

- [Rapport sur la qualité de l'air 2020](#)

Printemps 2020 : effets des mesures sanitaires sur la qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air s'est poursuivie à Genève sans interruption durant la période affectée par les mesures prises à l'encontre de la pandémie. Ce suivi a permis d'observer que c'est le dioxyde d'azote (NO₂), dont la source principale est la circulation automobile, qui a présenté la diminution la plus nette. Ainsi, entre le milieu du mois de mars et le mois de mai, les stations suburbaines ont montré une baisse de ce polluant de l'ordre de 50% et la station urbaine de l'ordre de 35% par rapport à la moyenne des trois années précédentes sur la même période.



Pour les deux autres polluants majeurs du canton, les tendances qui ont été observées sont moins nettes, compte tenu des différents facteurs qui ont pu intervenir lors de cette période inhabituelle à différents égards. Ainsi, le passage d'un nuage de sable venu du Sahara a entraîné des hausses momentanées des particules fines, ces dernières demeurant toutefois en-deçà des seuils définissant un pic de pollution. Par ailleurs, une autre situation exceptionnelle a été relevée lors de cette période très inhabituelle: une absence totale de précipitations inédite, qui s'est prolongée durant 43 jours. Ce contexte a pu entraîner un impact négatif sur les taux de polluants, notamment en supprimant l'effet de lessivage apporté par les pluies. Ces aspects illustrent combien il est délicat d'isoler un facteur dans le cadre

des dynamiques atmosphériques complexes intervenant dans la pollution de l'air. "Même si d'autres paramètres ont pu intervenir et perturber les possibilités de comparaisons, il est indéniable que les émissions polluantes issues des activités humaines, et en particulier le trafic routier, jouent un rôle déterminant en matière de qualité de l'air. C'est ce qu'a pu démontrer durant ce printemps particulier l'évolution du dioxyde d'azote dans de nombreuses régions du monde, et également à Genève", souligne M. Hodgers.

Le macaron Stick'AIR peut désormais être commandé en ligne

Le bilan de la qualité de l'air de l'année écoulée démontre que les progrès relevés dans ce domaine ne garantissent pas encore une absence de pics de pollution ponctuels. C'est précisément pour lutter à leur encontre que le canton a adopté en novembre dernier un dispositif novateur en Suisse, intégrant la circulation différenciée avec le macaron Stick'AIR. Ce dernier classe les véhicules en six catégories, du moins polluant au plus polluant, sur la base de la norme Euro. Ainsi, en cas d'épisode de smog, seuls les véhicules motorisés munis d'un macaron Stick'AIR autorisé durant le pic peuvent circuler au centre du canton, dans le périmètre de circulation différenciée, entre 6h et 22h. Si la pollution persiste, la part des véhicules autorisés diminue et les transports publics deviennent gratuits pour tous dans la zone 10.

Disponible depuis le début de l'année au prix coûtant de 5 francs dans de nombreuses stations-service et garages, le macaron Stick'AIR peut désormais également être [acheté en ligne](#) (frais de port en sus). Cette nouvelle prestation vise à simplifier son acquisition, notamment pour les usagers de la route localisés en dehors du canton ou pour les touristes planifiant une visite de Genève.

Aucune amende ne sera infligée aux contrevenants dans le contexte actuel. En effet, suite à une procédure juridique visant les textes de loi instituant cette mesure, la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice a octroyé un effet suspensif provisoire sur les amendes. Les autorités prévoyaient d'office un temps de transition pour ce dispositif innovant: la période de sensibilisation initiale permettant aux usagers de la route d'adopter ce changement d'habitude en douceur est donc temporairement prolongée jusqu'à ce que la justice ait statué.

Depuis le lancement du nouveau dispositif anti-smog genevois, près de 300'000 macarons Stick'AIR ont été mis en circulation par les autorités auprès des différents points de vente proposés au public.

Pour en savoir plus ou pour commander le macaron Stick'AIR: stickair.ge.ch.

Pour en savoir plus: M. Philippe Royer, directeur du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, DT, T. +41 22 388 80 41.